



Conseil économique et social

Distr. limitée
21 juin 2022
Français
Original : anglais

Comité du programme et de la coordination

Soixante-deuxième session

31 mai-1^{er} juillet 2022

Point 6 de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire de la soixante-troisième session

Projet d'ordre du jour provisoire de la soixante-troisième session du Comité

Note du Secrétariat

1. Conformément à l'alinéa e) du paragraphe 2 de la résolution 1979/41 du Conseil économique et social et au paragraphe 2 de la résolution 34/50 de l'Assemblée générale, le Comité soumet au Conseil et à l'Assemblée, pour examen, l'ordre du jour provisoire de sa soixante-troisième session, ainsi que les documents demandés.
2. Dans sa décision 1983/163, le Conseil économique et social a prié le Secrétaire général de signaler à l'attention des organes intergouvernementaux et des organes d'experts, avant qu'ils adoptent des décisions, toute demande de documentation que le Secrétariat ne serait pas en mesure de satisfaire dans les délais prévus et dans les limites des ressources ____, et d'appeler l'attention des organes intergouvernementaux sur les cas où des documents risquaient de faire double emploi et sur ceux où il serait possible de regrouper ou de fondre des documents portant sur des sujets similaires ou apparentés, afin de rationaliser la documentation.
3. Le projet d'ordre du jour provisoire de la soixante-troisième session du Comité, présenté ci-après, a été établi à partir des textes adoptés par les organes délibérants, et sa version définitive sera arrêtée à la fin de la session en cours compte tenu des recommandations adoptées par le Comité.

Projet d'ordre du jour provisoire de la soixante-troisième session du Comité

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Questions relatives au programme :
 - a) Projet de budget-programme (conformément aux résolutions 72/266 A, 74/251, 75/243 et 76/236 de l'Assemblée générale) ;



Documentation

Rapport du Secrétaire général sur le projet de budget-programme : plan-programme, dans lequel figureront une description des programmes et sous-programmes et des informations sur l'exécution des programmes (sous forme de fascicules) (conformément aux résolutions [58/269](#), [59/275](#), [62/224](#), [72/266 A](#), [74/251](#), [75/243](#) et [76/236](#) de l'Assemblée générale)

- b) Évaluation.

Documentation

Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'évaluation du Bureau de la coordination des activités de développement et du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents : bureaux régionaux

Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'évaluation du sous-programme 3 (Prosperité économique partagée) de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'évaluation des sous-programmes 4 (Coopération et intégration économiques) et 6 (Commerce) de la Commission économique pour l'Europe

Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'évaluation du sous-programme 4 (Environnement et développement) de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'évaluation thématique des services de secrétariat fournis à l'appui de la réalisation des objectifs de développement durable

Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'évaluation thématique du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité : participation des jeunes

4. Questions de coordination :

- a) Rapport du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination ;

Documentation

Rapport d'ensemble annuel du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination pour 2022 (résolution 2008 (LX) du Conseil économique et social)

- b) Appui du système des Nations Unies à l'Agenda 2063.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur l'appui du système des Nations Unies à l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons

5. Rapport(s) du Corps commun d'inspection.
6. Ordre du jour provisoire de la soixante-quatrième session.
7. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa soixante-troisième session.